



DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

La demande doit être réalisée **au minimum 15 jours avant la date d'occupation du domaine public**. Cette occupation est facturée selon les tarifs en vigueur au prorata de la surface et de la durée.

Tarifs au 1^{er} janvier 2025 (délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024) :

- 1^{ère} semaine : 1,60 €/m²/jour
- 2^{ème} semaine et suivantes : 2,60 €/m²/jour
- Minimum de perception : 63,00 €

⚠ Les panneaux de signalisation et d'interdiction sont à la charge du demandeur. Ils doivent être mis en place au moins 48 h 00 avant l'interdiction de stationnement.

NOM du demandeur ou de l'entreprise :

SIRET :

ADRESSE :

Tel : courriel :

1/ Travaux

Adresse :

du / / au / /

Horaires : de h à h

Nature des travaux :

Surface occupée :m².

Stationnement de véhicules : oui non Nombre de véhicules :

Immatriculation :

Montage d'une grue : oui non Échafaudage : oui non

Installation d'une benne : oui non Dépôt de matériaux : oui non

Pose d'une palissade : oui non Réservation de places de stationnement : oui non

Autre: (à préciser) :

Nécessité de rédiger un arrêté d'interdiction de circulation et/ou stationnement : oui non

2/ Déménagement

Adresse :

du / / au / / Horaires : de h à h

Stationnement de véhicules : oui non Nombre :

Surface occupée par les véhicules (m²) :

Nouvelle adresse :

Pontarlier le

Signature :